

Mémoire

Syndicat des Métallos (FTQ)



Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom.

Présenté devant :

Le Bureau d'audiences publiques en environnement

Novembre 2020

Présentation

Le Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ, est le plus important syndicat du secteur privé au Québec. Il regroupe plus de 60 000 travailleurs et travailleuses de tous les secteurs économiques (mines, métallurgie, bois, fabrication industrielle, sécurité, hôtellerie, restauration, camionnage, taxi...).

Dans la région de la Côte-Nord, les Métallos représentent plus de 5000 membres, dont 3500 dans le domaine du fer et 375 travailleurs syndiqués de Minerai de Fer Québec.

Avant-propos

Ainsi plus de trois cents soixante-quinze emplois syndiqués dépendent des activités de Minerai de Fer Québec au lac Bloom. C'est encore davantage d'emplois qui sont en jeu lorsqu'on considère les emplois créés chez les sous-traitants ainsi que les autres emplois indirects.

Le Syndicat des Métallos est connu comme étant un syndicat à la fois combatif et réaliste. C'est notre pragmatisme qui guide aujourd'hui notre intervention devant le Bureau d'audiences publiques en environnement.

Le BAPE constitue une excellente occasion de déployer un processus démocratique important. En permettant aux populations et parties prenantes concernées de s'exprimer, l'exercice tient compte de la dimension sociale des décisions à prendre.

Votre travail, en tant que commissaire, comporte une dimension très technique, qui nécessite une approche objective. Nous tenons à saluer votre engagement. De l'issue de ce mandat dépend l'avenir d'une partie importante de notre région.

Nous tenons également à saluer tous les intervenants qui prennent le temps de participer au processus, que ce soit en posant des questions, en déposant des mémoires ou simplement en s'y intéressant. C'est une occasion de voir la démocratie en action.

Nécessité de l'agrandissement de l'entreposage des résidus

L'exploitation minière et, a fortiori, l'opération d'une mine à ciel ouvert entraînent inévitablement quelques modifications sur le paysage d'une région donnée. Cela va de soi, il faut creuser une fosse et trouver le moyen de disposer des résidus miniers. Cela entraîne nécessairement des impacts sur l'environnement, aussi minimes puissent-ils être si l'exploitation est faite dans les règles de l'art.

Avec la découverte de nouvelles réserves exploitables et l'extension autorisée de la fosse en 2012, il devient plus que nécessaire d'augmenter la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles afin de poursuivre l'exploitation de la mine. La construction des infrastructures permettrait de pratiquement doubler la production annuelle de concentré de fer.

Malgré la perception que certaines personnes pourraient avoir, un parc à résidus n'est pas un dépotoir, mais plutôt un endroit où sont entreposés les résidus de la concentration du minerai de fer. Ainsi, on remet en terre les résidus, une fois que le concentré à forte teneur en fer en a été extrait. Le tout doit se faire en respectant un cadre réglementaire strict.

Précisons que le procédé de concentration du fer, contrairement à d'autres procédés utilisés pour d'autres minerais, n'implique pas l'utilisation de produits chimiques dommageables pour l'environnement. Il s'agit d'un procédé essentiellement mécanique et physique, où on utilise de l'eau.

Les travaux proposés aujourd'hui par Minerai de Fer Québec sont nécessaires et leur accomplissement dans la diligence relève de la prudence.

Dans les règles de l'art

Il va de soi que l'agrandissement doit être sécuritaire, à la fois pour les travailleurs, la population et pour l'environnement. Nous faisons confiance aux différentes instances gouvernementales pour déterminer les exigences nécessaires à cet agrandissement d'un parc à résidus sécuritaire. Les différents ministères impliqués sauront superviser l'agrandissement du parc pour en assurer la qualité et l'efficacité.

Le travail du BAPE prend donc tout son sens pour tracer les balises afin que la conception, les travaux et les opérations qui suivront se fassent dans les règles de l'art. Nous ne souhaitons pas nous prononcer directement sur la nature des mesures proposées par Minerai de Fer Québec. Nous n'en avons pas la capacité technique. Encore une fois, nous avons confiance au BAPE pour procéder à une telle évaluation et proposer, le cas échéant, des solutions alternatives à mettre en place.

Consolidation de l'économie

La Côte-Nord a connu de nombreux coups durs ces dernières années, avec la fermeture cahoteuse de l'usine de bouletage de Pointe-Noire, d'entreprises de soudure et d'autres sous-traitants.

Bien que cet agrandissement ne vienne pas diversifier l'économie Nord-Côtière, elle vient toutefois solidifier et pérenniser les opérations et réduire les coûts d'opération de l'entreprise.

Un des principaux employeurs sur la Côte-Nord, Minerai de Fer Québec emploie plus de 500 personnes provenant de différentes régions du Québec. Il faut ajouter à ce chiffre les nombreux emplois créés auprès de sous-traitants ainsi qu'une multitude d'emplois indirects. Nous avons qu'à pensé à nos 150 travailleurs de la Société Ferroviaire et Portuaire de Pointe-Noire (SFPPN) à Sept-Iles qui transportent le minerai et entretiennent les différentes composantes nécessaires au transport et transbordement de ce dernier.

Le mandat présentement à l'étude au BAPE est intimement lié à la pérennité des activités de la minière dans la région et des 500 emplois directs actuels ainsi que les 375 supplémentaires pour le futur, sans compter les emplois indirects qui en découlent.

L'agrandissement du parc à résidus est essentiel à la poursuite de l'exploitation minière dans cette région. L'enjeu n'est pas de savoir si le projet d'agrandissement du parc à résidus doit ou pas aller de l'avant. Les impacts économiques et sociaux d'un refus sont trop importants. Le BAPE doit à notre avis plutôt déterminer les conditions de réalisation du projet pour que les effets sur l'environnement soient minimisés.

Des centaines d'emplois en dépendent, tout comme une partie de l'économie de la Côte-Nord. Il s'agit là d'emplois bien rémunérés qui garantissent la vitalité économique de cette région.

Impacts pour l'ensemble des Québécois

Les retombées de l'activité de Minerai de Fer Québec ne se limitent pas aux frontières de la MRC de Caniapiscau. En 2018, l'entreprise minière a versé près de 35 millions de dollars en droits miniers dans les coffres de l'État.¹ De plus, les impôts payés par les quelque 500 employés de Minerai de Fer Québec, dont le salaire annuel oscille souvent autour de 100 000 \$, constituent aussi un apport significatif dans les coffres de l'État.

Mesures d'atténuation et de compensation

Nous sommes d'avis qu'il faut agir avec diligence pour l'agrandissement d'entreposage des résidus. Il faut aussi s'y prendre avec prudence, en mettant en œuvre des mesures de

¹ Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. *Quantité, valeur de la production à la tête du puits et droits versés par les sociétés minières*, mars 2020. Repéré à <https://mern.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/Quantite-valeurs-droits-2018-fr-MERN.pdf>

précaution pour minimiser les répercussions sur l'environnement. Des impacts, il y en aura à coup sûr : on ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs. Mais ceux-ci doivent être limités au maximum et si possible, compensés par d'autres initiatives.

C'est dans cet esprit que les mesures d'atténuation et de compensation prennent tout leur sens. C'est dans cette voie qu'il faut s'engager pour rendre ce projet acceptable.

Inévitablement, l'agrandissement fera disparaître plusieurs lacs et étangs. Il ne peut en être autrement pour qu'il soit aménagé à proximité de la mine et qu'il comporte la dimension nécessaire. On a déjà vécu des situations similaires avec la construction des grands barrages hydroélectriques ou encore avec la construction du nouveau parc à résidus de la mine d'Arcelor Mittal à Fermont. La modification des paysages et de l'hydrographie est incontournable dans ces grands projets. Tout comme on a jugé que le jeu en valait la chandelle pour les barrages, l'importance économique de l'activité minière commande aussi d'aller de l'avant avec le projet.

Cependant, Minerai de Fer Québec propose des mesures d'atténuation et de compensation pour redonner en quelque sorte à la nature ce qu'on lui enlève autre part. De prime abord, nous sommes plutôt favorables aux mesures proposées par l'entreprise.

Encore une fois, nous nous en remettons ultimement au jugement du BAPE pour déterminer la portée des mesures de compensation optimales.

En conclusion

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente. Cet exercice démocratique devrait permettre de déterminer les meilleures conditions de réalisation de l'agrandissement du parc à résidus et à stériles.

Nous sommes conscients que l'activité minière est parfois perçue négativement par une partie de la population. Pour nous qui travaillons dans les mines, qui vivons dans leur sillage, c'est notre gagne-pain. Nous sommes fiers de pouvoir ainsi bien faire vivre nos familles. Nos exploitations minières ne sont pas plus polluantes que d'autres à travers le

monde. Elles le sont peut-être même moins, vu notre recours à l'énergie hydroélectrique et l'encadrement réglementaire et législatif en vigueur au Québec.

Dans cette lignée, le BAPE a la possibilité de fixer des balises pour veiller à limiter les impacts sur l'environnement du projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et stériles.